

Présentation

En bref...

Diplôme officiel délivré par le Ministère français de l'Éducation Nationale, pour certifier les compétences en français des candidats étrangers. Certification reconnue dans le monde entier et tenant compte de l'harmonisation sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

Diplôme pour utilisateur expérimenté. Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation.

Admission / Recrutement

* Être de nationalité étrangère OU être français originaire d'un pays non francophone et ne pas avoir obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français.